

55^{ème} SERIE DE RÉUNIONS DES ASSEMBLÉES
DES ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI
5 – 14 Octobre 2015

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE MADAGASCAR

Monsieur le Président,

La délégation de Madagascar souhaite vous féliciter chaleureusement pour votre brillante élection à la présidence de notre Assemblée Générale. Vous avez tout le soutien de notre délégation.

Ma délégation voudrait remercier le Directeur général et ses collaborateurs pour toute l'assistance que l'OMPI a déployée dans la promotion de l'utilisation de la Propriété Intellectuelle à Madagascar, en l'occurrence la finalisation du document portant projet de politique et stratégie nationale d'innovation et de propriété intellectuelle. A cet égard, Elle souhaite exprimer son très vif intérêt quant à la remise de ce document au Gouvernement de Madagascar.

Ma délégation s'associe pleinement aux déclarations faites aux noms du groupe africain et des pays les moins avancés (PMA.)

Concernant l'Arrangement de Lisbonne, ma délégation exprime sa reconnaissance à l'OMPI pour son plaidoyer en faveur de l'adhésion du pays au système de Lisbonne, et pour le projet de réforme de la législation malgache sur la propriété industrielle qui tient compte de la protection des indications géographiques et des appellations d'origine.

En outre, les obligations découlant de la réforme de la législation sur la propriété industrielle qui inclut également la protection des schémas de configuration de circuit intégré et des obtentions végétales, sont envisagées par l'Office Malgache de la propriété Industrielle (OMAPI) notamment sur sa restructuration. Ainsi, le renforcement des capacités des agents de l'OMAPI par l'OMPI est vivement requis afin d'assurer l'efficacité de la mise en œuvre des nouvelles dispositions y afférentes.

Compte tenu de sa richesse en biodiversité et de la place que ce secteur occupe dans son développement socio-économique, Madagascar soutient pleinement la proposition du Groupe africain visant à convertir le Comité

intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore en Comité Permanent.

A ce titre, suite à un atelier national de propriété intellectuelle sur les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques, que Madagascar a organisé avec l'appui de l'OMPI, le Comité ad hoc de pilotage chargé de gérer ces questions vient d'être mis en place ; le pays compte davantage sur l'appui de l'OMPI pour la viabilité de ce Comité.

Je vous remercie.